



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
La Commission exécutive DE LA CFDT

N°29  
6 juin 2017

## PROGRAMME DE TRAVAIL ENVOYÉ PAR LE GOUVERNEMENT **Toute réforme sociale doit être équitable**

La ministre du travail a adressé ce jour aux organisations syndicales et patronales un « programme de travail » pour les 18 mois à venir.

Le texte adressé demeure à ce stade très général et peu précis sur les mesures envisagées : la CFDT veut y voir une opportunité pour les partenaires sociaux de faire des propositions tout au long de la phase de concertation.

Si la CFDT partage l'objectif de « *mieux articuler performance sociale et performance économique* » et que cela est possible « *par un dialogue entre acteurs directement concernés, dans un cadre souple et protecteur* », elle sera extrêmement vigilante sur :

- Le rôle de la branche qui devra être renforcé notamment sur les questions liées à la qualité de l'emploi.
- La place et les moyens des représentants du personnel, pour mener à bien leurs missions et peser effectivement sur les stratégies des entreprises et les conditions de travail.
- Le changement effectif de culture du dialogue social qui doit faire toute sa place aux organisations syndicales dans toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.
- Les flexibilités que le texte propose d'apporter aux entreprises, qui ne doivent pas se traduire par une fragilisation des salariés.

### SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET  
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante

En effet, le texte présenté est déséquilibré en termes de sécurisation des parcours des salariés. La CFDT demande que soit notamment abordés dans les discussions les droits nouveaux et l'accompagnement des plus fragiles dans le cadre du Compte Personnel d'Activité ainsi que des droits renforcés pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

La CFDT sera également attentive à la transposition des règles européennes sur le temps de travail, ainsi qu'au renforcement de la lutte contre le travail détaché illégal.

Par ailleurs, les ordonnances à venir ne sauraient se substituer à un agenda social entre partenaires sociaux en particulier sur la fonction « cadre » et la suite du rapport paritaire sur le télétravail.

La CFDT poursuivra son implication dans les concertations à venir. Dans un monde économique en mutation, toute réforme sociale doit être équitable, équilibrée et protectrice des salariés et travailleurs.